# Notre programme pour une société inclusive

## Notre ambition

Comme l’affirme notre projet associatif, Voir Ensemble agit pour une inclusion viable, choisie et réfléchie entre la personne concernée, son entourage et les professionnels spécialisés, adaptée aux rythmes, aux aspirations et aux capacités de chacune et chacun, au plus près du projet de vie de chaque personne, dans le respect de l’éthique de l’association.

Aujourd’hui, il s’agit bien pour Voir Ensemble de passer de la seule gestion sociale, qui répond à des politiques de solidarité et d’accompagnement, qui ne doivent être ni délégitimées ni abandonnées, à la prise en compte de l’impératif d’autonomie, de l’accès aux droits, du vivre ensemble et de la production de lien social.

Depuis plus de 90 ans, Voir Ensemble est un acteur de l’inclusion pour les personnes déficientes sensorielles. Par son plaidoyer, notre association veut peser dans le débat public et ainsi contribuer à la mise en œuvre de sa vision pour l’inclusion de ces personnes.

Notre vision est en adéquation avec celle de la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) de 2008. La CIDPH et Voir Ensemble ont des objectifs communs tels que l’inclusion sociale, l’égale jouissance des droits et libertés fondamentales, une accessibilité pour tous et une autonomie des personnes handicapées. Nous souhaitons promouvoir cette convention afin de mieux la faire connaître.

## Pour un accès équitable aux droits

*Voir Ensemble rejoint l'avis d’initiative du 21 janvier 2014 sur « l’accessibilité en tant que droit de l’Homme pour les personnes handicapées » émis par le Comité économique et social européen qui estime que le droit à l’accessibilité est un droit fondamental. (JOUE* n°2014/C 177/03*).*

### Nos constats

Avec une numérisation excessive des démarches administratives entrainant une fracture numérique, un retrait des services publics dans les zones rurales, une trop grande complexité dans les démarches administratives, ou une absence d’accompagnement, de nombreux concitoyens handicapés, mais pas seulement, se retrouvent empêchés dans la mise en œuvre effective de leurs droits.

### Notre position

Voir Ensemble milite pour une société accessible partout pour tous. Une société ouverte où une place est donnée à chacun dans tous les domaines et à tous les âges de la vie. Cela commence par l’accès aux droits pour toutes et tous quels que soient leur handicap et leur situation. Concourir ainsi à une véritable égalité des droits et des chances, comme l'affirme avec force la loi du 11 février 2005, c’est permettre à chacune et chacun d’être acteur dans la société. L’inclusion est en effet un moteur essentiel de notre démocratie.

### Nos messages

* Agir pour un vote accessible aux personnes déficientes visuelles en toute autonomie
* Défendre l’accessibilité de tous les établissements recevant du public*[[1]](#footnote-1)*
* Promouvoir la création d’un guichet unique pour faciliter les démarches administratives

## Pour une éducation réellement inclusive

### Nos constats

Une inclusion scolaire réussie demande un accompagnement dès le plus jeune âge par des services spécialisés regroupant des professionnels formés aux techniques de compensation du handicap : l’apprentissage du braille, l’utilisation d’outils de traçage et la maîtrise d’un ordinateur adapté ne peuvent se réaliser avec les méthodes proposées à tous.

### Notre position

Voir Ensemble affirme la nécessaire complémentarité des établissements spécialisés, des équipes de soutien à l’inclusion scolaire et des associations, en lien avec le milieu ordinaire. Elle veut maintenir une place centrale des jeunes déficients visuels dans l’inclusion scolaire tout en étant vigilante à la prise en compte de leur situation de handicap sensoriel.

### Nos messages

* Défendre une logique de parcours dans l’éducation
* Former l’ensemble des personnels éducatifs au handicap et en particulier au handicap visuel
* Arrêter la fermeture des instituts pour jeunes aveugles et jeunes sourds
* Développer les structures spécialisées : instituts de jeunes aveugles (IJA), services d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEP) et services d’aide à l’acquisition de l’autonomie et à la scolarisation (S3AS)

## Pour une meilleure inclusion professionnelle

### Nos constats

L’inclusion professionnelle passe par l’adaptation de l’environnement professionnel : formations, accessibilité des logiciels métier, matériels et moyens de compensation du handicap visuel, présence de référents sensibilisés au handicap visuel, ouverture à de nouveaux métiers, accessibles et porteurs, en phase avec le marché du travail.

Si les politiques publiques prônent de plus en plus une inclusion des personnes handicapées dans le milieu ordinaire de travail, cette inclusion n’est toutefois pas toujours possible et des structures passerelles telles que les ESAT (Etablissements et Services d'aide par le travail) et les EA (Entreprises Adaptées) restent nécessaires.

### Notre position

Voir Ensemble considère que le handicap est une richesse pour l’entreprise. Pour faciliter une inclusion professionnelle réussie des personnes déficientes visuelles, notre association prône la sensibilisation des managers et des équipes au handicap visuel, du tutorat en entreprise pour les salariés aveugles et malvoyants et cible trois axes prioritaires : l’accès à l’emploi, le maintien dans l’emploi, et la reconversion professionnelle si nécessaire. Il s’agit pour Voir Ensemble de promouvoir le principe d’aménagement raisonnable[[2]](#footnote-2).

### Nos messages

* Lutter contre le chômage des personnes en situation de handicap
* Soutenir l’emploi de ces personnes par le développement des services d’accompagnement à l’emploi (SAE)
* Sensibiliser les employeurs au handicap
* Promouvoir l’accessibilité de façon native des logiciels métiers

## Pour une mobilité facilitée et en autonomie

*Depuis la loi n°91-663 du 13 juillet 1991 et comme le rappelle la loi du 11 février 2005, l’accessibilité de la voirie se fait par le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) qui est une obligation pour les communes de plus de 1000 habitants sachant que, selon l’INSEE, 55% des communes ont moins de   
500 habitants.*

*L’accessibilité des transports publics a été réformée par la loi n°2015-988 en date du 5 août 2015.*

*La loi transport prévoit un aménagement des points d’arrêt considérés comme prioritaires au vu de leur fréquentation.*

### Nos constats

Dans un contexte où les modes de déplacement se diversifient et le flot des voitures ne diminue pas, malgré les politiques environnementales volontaristes, la sécurité se trouve régulièrement compromise pour les personnes déficientes visuelles avec la disparition de feux sonores notamment.

Les politiques publiques encouragent, à juste titre, l'utilisation de véhicules moins polluants que la voiture à essence (voitures électriques, vélos, trottinettes…) et, de fait, ces moyens de déplacement se multiplient.

Toutefois, ces véhicules sont silencieux, les aménagements urbains pour leur circulation ne sont pas toujours bien identifiables pour les personnes déficientes visuelles (absence de bordures des pistes cyclables et de plus en plus de rues à double-sens pour les vélos par exemple) et ne favorisent donc pas un partage sécurisé de la voirie entre piétons et véhicules.

Par ailleurs, nous déplorons un manque de civisme chez certains utilisateurs de mobilité « douce » (vélos, trottinettes…) qui peut mettre ainsi en danger les piétons dont, évidemment, les personnes déficientes visuelles. Nous regrettons que cette politique écologique de « véhicules propres » ne s'accompagne pas d'une politique de sensibilisation de leurs utilisateurs à la sécurité.

Sur le volet des transports en commun, des évolutions sont perceptibles pour les personnes en situation de handicap (annonceurs, bandes podotactiles, etc.), mais chaque avancée demande une grande mobilisation des personnes concernées.

### Notre position

Voir Ensemble considère que l’inclusion passe nécessairement par une mobilité facilitée et en toute autonomie quand la situation de la personne le permet.

Les solutions doivent se construire avec les premiers concernés.

### Nos messages

* Défendre la vocalisation de tous les types de transports publics
* Lutter contre la fermeture des lieux d’accueil et des guichets dans les gares et les stations de métro
* Défendre des déplacements sécurisés pour les personnes en situation de handicap et un partage de la voirie respectueux des difficultés de chaque citoyen
* Sensibiliser les professionnels des transports publics au handicap

## Pour une accessibilité numérique pour tous

### Nos constats

Les sites créés à partir du 1er octobre 2019 doivent impérativement répondre aux exigences du Référentiel général d’amélioration de l’accessibilité (RGAA). Les sites créés avant cette   
date doivent s’y conformer depuis octobre 2020, délai prolongé pour les applications mobiles, progiciels et mobilier urbain numérique[[3]](#footnote-3) jusqu’au 1er juillet 2021.

L’accessibilité numérique s’inscrit dans une démarche d’égalité, elle constitue un enjeu politique et social fondamental afin de garantir à tous, sans discrimination, le même accès à l’information et aux services en ligne.

### Notre position

Pour Voir Ensemble, l’accessibilité numérique pour tous est un impératif pour une société réellement inclusive. Elle permet à tout citoyen, en situation de handicap ou pas, d’accéder aux contenus numériques : sites Web, intranets d’entreprise, applications mobiles, documents bureautiques, supports multimédias…

Cette accessibilité numérique pour tous est essentielle, en particulier pour les personnes déficientes visuelles, pour qui l'accès aux ressources numériques est une révolution, si tant est qu'elles leur soient accessibles. Cette accessibilité numérique bénéficie également aux personnes âgées dont les capacités changent avec l’âge. Le vieillissement de la population est un enjeu majeur dans l'avenir pour les politiques publiques.

### Nos messages

* Œuvrer pour l’accessibilité effective et native de tous les sites Internet et Intranet, les applications mobiles, les progiciels et les documents avec les associations engagées sur ce sujet
* Veiller à la formation à l’accessibilité numérique des professionnels du secteur
* Soutenir la création d’emplois de formateurs au RGAA

## Pour des appareils électroménagers accessibles

### Nos constats

De plus en plus d'appareils électroménagers ne sont plus accessibles aux personnes déficientes visuelles car les commandes sont exclusivement visuelles.

### Notre position

Les personnes déficientes visuelles doivent pouvoir utiliser tout appareil électroménager, en toute autonomie, sans avoir recours à l’aide d’une personne voyante.

### Notre message

Pour permettre aux personnes déficientes visuelles de vivre en toute autonomie, il est nécessaire que les fabricants d'appareils électroménagers reviennent à des « boutons physiques » sur ces appareils ou vocalisent leurs commandes.

## Pour une démocratisation du matériel spécialisé à la déficience visuelle

### Nos constats

Le matériel adapté est vendu en France par très peu de distributeurs, ce qui engendre des situations de quasi-monopole et, par conséquent, un coût exorbitant pour les acheteurs (coût que les aides financières possibles sont loin de couvrir).

### Notre position

Voir Ensemble revendique une ouverture à la concurrence de la vente en France du matériel spécialisé pour les personnes déficientes visuelles afin d'en amoindrir le coût.

### Notre message

* Agir pour la suppression de la TVA sur le matériel spécialisé
* Mettre fin aux monopoles des entreprises de vente de matériel spécialisé

## Pour des loisirs accessibles

*La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création à l’architecture et au patrimoine promeut l'accès à la culture des personnes handicapées. Elle devait permettre une accessibilité et une participation à la culture pour tous, de promouvoir les initiatives et les actions faites par les différents acteurs de la culture.*

*La loi n°2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision vise à améliorer l’accessibilité pour les déficients visuels des contenus audiovisuels.*

### Nos constats

L’inclusion ne se limite pas à l’éducation et à l'emploi. Une société ouverte à toutes et à tous passe nécessairement par l'accès à la culture, aux loisirs et au sport.

Malgré la militance des associations du secteur du handicap, l’accès en autonomie à la culture, aux loisirs et au sport reste encore trop souvent difficile, voire impossible, pour de nombreuses personnes en situation de handicap, notamment visuel.

### Notre position

A l’image des actions portées par ses établissements, sa Commission dédiée et son Mouvement, Voir Ensemble prône un accès aux sports, aux loisirs et à la culture pour toutes et tous, en particulier dans les lieux non dédiés aux personnes en situation de handicap visuel, dans un souci d'inclusion de ces dernières.

Egalement, Voir Ensemble soutient l’audiodescription dans les émissions de grande écoute.

### Nos messages

* Promouvoir l’accessibilité des différents lieux culturels et le développement des audioguides
* Défendre le subventionnement de l’édition adaptée en braille
* Défendre l’audiodescription des œuvres cinématographiques et des émissions télévisuelles
* Sensibiliser à l’accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs et salles de sport

## Et toujours œuvrer à la sensibilisation du plus grand nombre

### Nos constats

Une société inclusive passe par la lutte contre l’indifférence et l’accueil inconditionnel de la différence. Faire des actions de sensibilisation est incontournable pour une meilleure prise en compte des personnes en situation de handicap dans notre société.

### Notre position

Voir Ensemble œuvre par tout moyen pour sensibiliser à la déficience visuelle nos concitoyens, les pouvoir publics et tout organe décisionnaire.

Contribuer à une plus grande visibilité de notre cause auprès de nos concitoyens, de divers organismes et des services publics, est notre priorité pour mieux faire connaitre les besoins des personnes handicapées de la vue.

### Nos messages

* Sensibiliser nos concitoyens et en particulier celles et ceux concernés par les thèmes de plaidoyer que nous portons (professionnels, décideurs…)
* Sensibiliser au handicap les élus
* Contribuer à la transformation de la journée nationale des aveugles et amblyopes (JNAA) : ne pas réduire cette journée à une simple quête mais en faire une journée de sensibilisation de nos concitoyens au handicap visuel, ce qui n'empêche pas d'y associer des demandes de dons.

1. L’accessibilité des établissements recevant du public (ERP) a été réformée par la loi n°2015-988 en date du 5 août 2015. [↑](#footnote-ref-1)
2. La CIDPH entend par « aménagement raisonnable » les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n’imposant pas de charge disproportionnée ou indue apportés, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l’exercice, sur la base de l’égalité avec les autres, de tous les droits de l’homme et de toutes les libertés fondamentales. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le mobilier urbain numérique correspond aux panneaux et signalétiques numériques. [↑](#footnote-ref-3)